

# LA LUTTE ANTITABAC DANS L'UNION EUROPÉENNE



Septembre 2009

Le tabagisme réduit grandement les chances de vivre longtemps et en bonne santé. Bien que le nombre de fumeurs au sein de l'Union européenne ne cesse de diminuer, un tiers des Européens continue à fumer. Les fumeurs risquent leur vie et mettent en danger les personnes exposées au tabagisme passif. Afin d'améliorer la santé des citoyens européens, la Commission européenne s'est investie dans la lutte antitabac, tant avec les autorités nationales qu'à l'échelon mondial.

## L'effet néfaste du tabac sur la société ne doit pas être sous-estimé...

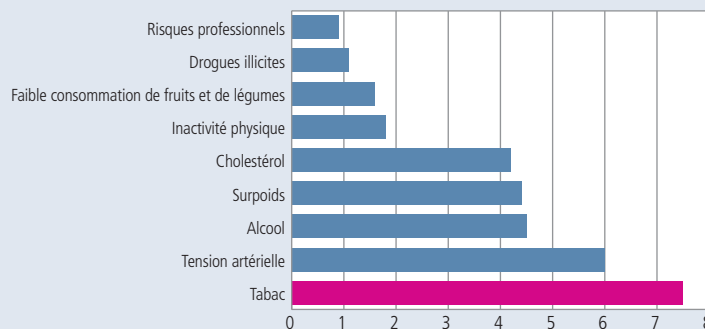
- chaque année, 650 000 Européens, soit plus que la population de Malte ou du Luxembourg, meurent prématurément à cause du tabagisme;
- chaque année, le tabagisme passif, que ce soit à la maison ou sur le lieu de travail, coûte la vie à 19 000 Européens;
- en 2000, le tabac a engendré des pertes économiques de plus de 100 milliards d'euros.

## Certains signes laissent cependant entrevoir une amélioration.

- Le tabagisme est de moins en moins accepté socialement.
- De plus en plus de pays européens adoptent des législations anti-tabac afin de protéger leurs citoyens de la fumée dans les lieux publics, dans les transports en commun et sur le lieu de travail.
- La lutte antitabac a le vent en poupe partout dans le monde.

## Les neuf grands facteurs de risque pour la santé dans l'Union européenne.

Adapté de l'étude de l'OMS sur la charge de morbidité dans le monde (Rehm et al.2004)



Charge de morbidité (millions d'AVCI perdues)

AVCI (années de vies corrigées de l'incapacité): mesure de temps qui combine le nombre d'années de vie perdues en raison d'un décès prématuré et le nombre d'années de vie perdues parce que vécues dans un mauvais état de santé.



## VUE D'ENSEMBLE DE LA POLITIQUE DE LUTTE ANTITABAC

La politique européenne de lutte antitabac repose sur trois piliers:

- la législation;
- les campagnes de sensibilisation et d'information;
- les traités internationaux.

## LA LÉGISLATION EN MATIÈRE DE LUTTE ANTITABAC

Depuis les années 80, plusieurs initiatives législatives ont été développées au sein de l'Union européenne afin de réduire le tabagisme. L'objectif était, d'une part, de réglementer les produits du tabac afin de garantir des normes harmonisées et une information appropriée des consommateurs et, d'autre part, d'imposer certaines restrictions à la commercialisation des produits du tabac pour des raisons de santé publique.

Aujourd'hui, la législation antitabac repose pour l'essentiel sur deux actes législatifs: la directive sur les produits du tabac et la directive sur la publicité en faveur des produits du tabac. La Commission européenne rencontre régulièrement des représentants des États membres afin de veiller à ce que la législation soit effectivement mise en œuvre et qu'elle tienne compte des nouveaux développements.

La directive sur les produits du tabac (2001) est la première législation européenne spécifiquement dédiée aux produits du tabac. La directive:

- impose aux fabricants de faire figurer des avertissements relatifs à la santé sur les produits du tabac;
- interdit l'utilisation de termes tels que «léger», «mild» ou «à faible teneur en goudron»;
- oblige les producteurs à fournir des informations complètes sur tous les ingrédients utilisés dans leurs produits;
- définit des teneurs maximales en goudron, nicotine et monoxyde de carbone pour les cigarettes.

La directive sur la publicité en faveur du tabac (2003) interdit la publicité transfrontalière en faveur des produits du tabac dans les médias imprimés, à la radio et dans les services en ligne. Elle interdit également le parrainage d'événements transfrontaliers s'il a pour effet de promouvoir des produits du tabac. La publicité et le parrainage en faveur du tabac à la télévision étaient déjà interdits depuis 1989. Désormais, la directive sur les services de médias audiovisuels étend cette interdiction à toutes les formes de communications commerciales audiovisuelles, notamment le placement de produits. Cette interdiction globale de la publicité dans les pays de l'Union européenne constitue la pierre angulaire d'une politique de lutte antitabac efficace et contribue à rendre le tabagisme moins visible et moins attrayant.

## DES ENVIRONNEMENTS SANS TABAC

De nombreux citoyens européens continuent à être régulièrement exposés au tabagisme passif, que ce soit à la maison ou sur leur lieu de travail. Il est prouvé que l'exposition à la fumée du tabac provoque des décès, des pathologies et des infirmités et qu'elle est particulièrement nocive pour les nourrissons et les enfants. Près d'un tiers des pays européens ont adopté une législation globale en faveur d'environnements sans tabac et les effets immédiats sur la santé sont impressionnants. Par exemple, l'incidence des crises cardiaques était en recul dans les proportions allant de 11 à 19 %. Le 30 juin 2009, la Commission a présenté une proposition de recommandation du Conseil invitant les États membres à prendre des mesures afin de protéger leurs citoyens contre l'exposition à la fumée du tabac d'ici 2012.

La proposition relative aux environnements sans tabac invite les États membres à:

- adopter et appliquer des lois visant à protéger les citoyens contre l'exposition à la fumée du tabac dans les lieux publics fermés, les lieux de travail et les transports en commun, et ce dans les trois ans à compter de l'adoption de la recommandation;
- améliorer les lois antitabac par des mesures de soutien visant par exemple à protéger les enfants ou à encourager l'arrêt du tabagisme, et des avertissements illustrés sur les paquets de tabac;
- renforcer la coopération au niveau communautaire par la mise en place d'un réseau de centres nationaux de lutte contre le tabac.



«Il est essentiel de lutter contre le tabagisme si l'on veut améliorer la santé publique. Cela fait de longues années que l'Union européenne agit dans ce domaine, mais lutter contre le tabagisme et obtenir des résultats tangibles est un défi permanent. C'est pour cette raison que nous élaborons des législations, que nous participons à des initiatives internationales de lutte antitabac et que nous finançons des campagnes de prévention à grande échelle. Il nous reste toutefois fort à faire. La Commission continuera à s'investir dans cette lutte, car toute diminution du tabagisme représente un gain immense en termes de santé et de qualité de vie pour tous les citoyens.»

## AU-DELÀ DE LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE SANTÉ

La politique en matière de santé n'est pas la seule à prévoir des mesures destinées à freiner le tabagisme; le tabac est une problématique transversale qui concerne de nombreux domaines d'action.

- Il est prouvé que des taxes élevées sur les cigarettes et les autres produits du tabac comptent parmi les instruments les plus efficaces pour réduire la consommation de tabac, en particulier chez les jeunes. C'est pourquoi la législation communautaire relative à la **taxation du tabac** est de plus en plus perçue comme un instrument non seulement fiscal, mais aussi de santé publique. La Commission a proposé de relever le niveau minimal des taxes sur le tabac. Cette proposition est en cours de discussion.
- L'**Office européen de lutte anti-fraude (OLAF)** participe aux enquêtes dans les affaires de contrebande de produits du tabac, laquelle coûte à l'Union européenne des milliards d'euros chaque année. Par ailleurs, les produits de contrebande sont moins chers et, partant, plus abordables, ce qui menace les efforts de l'Union européenne en matière de lutte antitabac.
- Les **aides au tabac** représentaient un aspect important, mais controversé de la politique agricole au sein de l'Union européenne. Dans l'intérêt de la santé publique, les aides au tabac font l'objet d'une suppression progressive et devraient avoir cessé en 2010.

## CIBLER LES CITOYENS

Outre la législation, l'Union européenne a mis en place plusieurs instruments destinés à sensibiliser les citoyens aux effets du tabagisme et à les encourager à cesser de fumer ou à ne jamais commencer. Ces instruments sont conçus pour informer les citoyens des effets néfastes du tabac sur la santé.

- Les avertissements relatifs à la santé sont considérés comme un élément important et efficace d'une politique globale de lutte antitabac. En 2005, la Commission a conçu toute une série d'avertissements illustrés qui montrent l'effet néfaste du tabac au moyen d'images fortes. Pour l'instant, les avertissements illustrés ne sont pas obligatoires au sein de l'Union européenne, mais la Commission encourage leur utilisation.
- La prévention est un autre volet important de la politique de lutte antitabac de l'Union européenne. Axée sur les jeunes et lancée en mars 2005, la campagne «HELP – pour une vie sans tabac» est l'une des initiatives de sensibilisation les plus importantes jamais organisées au sein de l'Union européenne

en matière de santé publique. Cette campagne a été lancée dans les 27 États membres, avec des spots télévisés, un site web en 22 langues et une série d'événements dans la presse européenne et nationale. HELP 2.0 continue de cibler les jeunes. La campagne sur internet est conçue pour donner aux jeunes toutes les informations dont ils ont besoin sur les dangers du tabagisme, ainsi que des conseils pour arrêter de fumer. Elle les encourage à prendre le contrôle de leur propre vie et à être moins sensibles à l'influence des médias.

Au cours de la première phase (2005-2008), plus de 70 000 spots télévisés ont été diffusés sur une centaine de chaînes nationales et le site internet HELP a reçu plus de 7,6 millions de visites. La campagne est parvenue à sensibiliser les jeunes et à les informer sur les avantages d'une vie sans tabac; 59 % des Européens de moins de 25 ans ont déclaré avoir vu la campagne Help et 79 % de jeunes non-fumeurs ont dit que les avertissements les avaient fait réfléchir à l'importance de ne pas fumer.



## COLLABORATION INTERNATIONALE POUR UN MONDE SANS TABAC

L'Union européenne collabore également avec des partenaires internationaux afin de réduire le tabagisme aux quatre coins de la planète. En 2005, la **Convention-cadre pour la lutte antitabac**, le premier traité international relatif à la santé, est entrée en vigueur. Elle engage plus de 160 pays de par le monde à prendre des mesures afin de réduire les maladies et le nombre de décès causés par les produits du tabac. Sur la base de cette Convention, d'autres normes seront élaborées dans le but de rendre les mesures antitabac plus universelles. La Commission est l'un des principaux acteurs de ce processus.

## PERSPECTIVES D'AVENIR



L'approche adoptée par l'Union européenne à l'égard de la lutte antitabac – législation, campagnes et accords internationaux – est parvenue à limiter le tabagisme en Europe. Depuis quelques années, les fumeurs sont moins nombreux et les citoyens en savent davantage sur les effets néfastes du tabac.

Plusieurs éléments **inquiétants** font toutefois leur apparition. Les jeunes commencent à fumer de plus en plus tôt et la commercialisation en ligne de produits du tabac est en hausse. Des **nouvelles tendances** apparaissent également, telles que l'utilisation de pipes à eau et de produits du tabac non combustibles («cigarettes électroniques»), dont beaucoup de consommateurs ignorent les effets nocifs ou les prennent trop à la légère. La Commission réfléchit à la manière de relever au mieux ces nouveaux défis.



## POUR EN SAVOIR PLUS

- Site web de la DG SANCO sur le tabac:  
[http://ec.europa.eu/health/ph\\_determinants/life\\_style/Tobacco/tobacco\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/health/ph_determinants/life_style/Tobacco/tobacco_fr.htm)
- HELP – Pour une vie sans tabac:  
<http://www.help-eu.com>
- Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac:  
<http://www.who.int/fctc>

Tous droits réservés: Communautés européennes, 2009  
Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.  
Direction Générale de la santé et des consommateurs  
Commission européenne, B-1049 Bruxelles  
[http://ec.europa.eu/dgs/health\\_consumer/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/dgs/health_consumer/index_fr.htm)

ISBN 978-92-79-13186-8  
doi 10.2772/40622

Ce document a été financé par la Commission européenne dans le cadre d'un contrat avec la société Qwentas KANTOR. Il revêt un caractère exclusivement informatif et ne reflète en aucun cas la position officielle de la Commission sur l'interprétation des lois et politiques de l'UE.

ISBN 978-92-79-13186-8



9 789279 131868